

## Pour vous permettre de choisir vos ateliers, quelques pistes de travail:

### atelier 1:

#### Compétences techniques et politiques culturelles.

..... **animation: Michel Gelinne**  
Quelle est la place des opérateurs techniques dans les oeuvres culturelles? Quelle est la singularité des Centres culturels dans ce domaine? Quelles sont les règles? Quelles sont les pratiques viables?

### atelier 2:

#### Garantir l'accès de la culture à tous: une charte de déontologie.

..... **animation: Isabelle Paternotte**  
L'accès à la culture n'est pas inné. En quoi les Centres culturels s(er)ont-ils des outils qui ouvrent les yeux, les intelligences... et leurs portes, leurs scènes, leurs ateliers? A quelles culture(s) faut-il permettre d'accéder? Comment permettre aux citoyens d'être actifs, d'être eux-mêmes acteurs d'émancipation culturelle? Comment associer les exclus? Quelle place pour les jeunes, pour les pauvres, pour les isolés, pour les minorités,...? Quelle déontologie pour la culture? Comment inclure les options des Centres culturels dans un texte commun à tous les secteurs culturels?

### atelier 3:

#### Centres culturels et dynamiques culturelles en Europe.

..... **animation: Brigitte Peremans**  
A l'heure de l'Europe, les pratiques socioculturelles en Communauté Wallonie-Bruxelles doivent-elles se calquer ou se fonder dans des modèles issus de plus grands pays? A moins que ce ne soit l'affirmation de la diversité, de l'originalité et des options spécifiques qui fasse toute la richesse des cultures à travers l'Europe. Mais qu'en est-il de la disparité des moyens mis d'un pays à l'autre à disposition des institutions et des associations chargées des missions culturelles ?

### atelier 4 :

#### Centres culturels et contrats de coopération.

..... **animation: Marc Baeken**  
Contrats de culture ville, contrats de pays, agences de coopération culturelle: chronique d'une mort annoncée. Quelle place sera accordée à l'action des Centres culturels dans de futurs contrats de coopération basés sur la territorialité ou sur des options de contenu?

### atelier 5 :

#### Actualiser le décret Centres culturels.

#### Pourquoi? Pour quoi?

..... **animation: Thérèse Mangot**

Un décret est toujours étonnant. Au fil du temps, des modifications de détail permettraient de faire correspondre les textes à des réalités de terrain. Faut-il pour autant, comme d'aucuns en expriment le voeu, en profiter pour revoir de fond en comble les missions actuelles des Centres culturels? Au détriment d'une spécificité d'une incroyable richesse? Au détriment d'une diversité qui ouvre tous les champs des possibles?

### atelier 6 :

#### Centres culturels au coeur du développement culturel de terrain.

..... **animation: Ingrid Vandevarent**

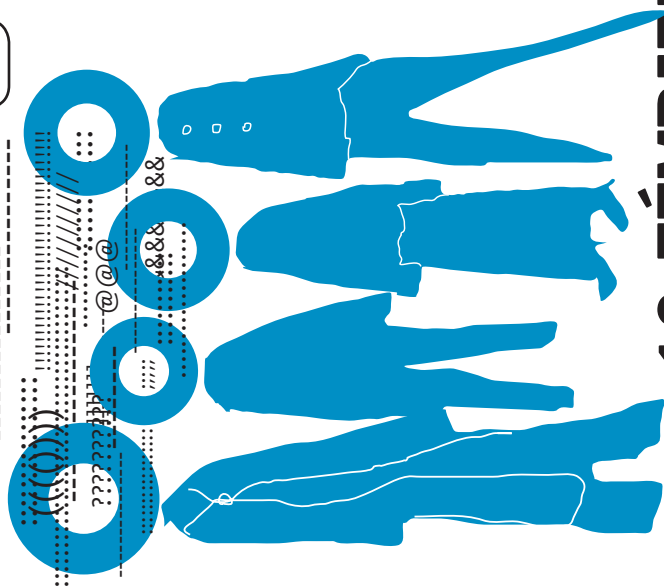
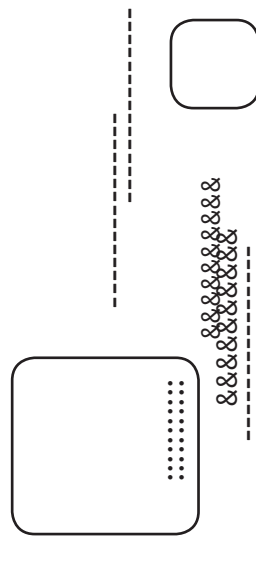
Les Centres culturels, petits ou grands, jouent un rôle déterminant dans le développement culturel territorial. Ils le font complémentarément et/ou en partenariat avec d'autres acteurs de terrain: les CEC, les Maisons des Jeunes, les Bibliothèques, les associations d'éducation permanente,... Cette complémentarité de fait ne devrait-elle pas être davantage structurée?

### atelier 7 :

#### Simplification des mesures administratives.

..... **animation: Alain Thomas**

L'expérience accumulée par les administratifs des centres culturels (comptables, secrétaires, animateurs/trices) et par les services de la Culture (inspection, ...), permettra aux participants de l'atelier de partager points vue, questions et souhaits en vue de simplifier la tâche de tous. Ceci concerne par exemple les dossiers administratifs, rapport annuel, contrat-programme, dossiers de subventions, plan comptable,....



# 13 FÉVRIER

## RENCONTRE PROFESSIONNELLE

# CENTRES CULTURELS AU COEUR DE LA CULTURE ?

**ACC**  
**Astrac** ACC

Les professionnels, des dirigeants et des partenaires des Centres culturels agréés se rencontrent et échangent leurs points de vue sur l'avenir du secteur à la lumière des conclusions des États Généraux de la Culture.

# Lundi 13 février

## de 9h30 à 16h30

Centre Marcel Hicter  
La Marlagne - Wépion

Les Centres culturels agréés sont aujourd'hui les outils performants d'une démocratie culturelle en Wallonie et à Bruxelles. Après les États Généraux de la Culture, quelle place auront-ils? Quel rôle sont-ils appelés à jouer? Pour des Centres culturels complices des autres initiatives culturelles! Pour des Centres culturels interlocuteurs reconnus par les différents secteurs culturels!

En prolongement de la rencontre du 18 janvier 2005, voici une nouvelle occasion donnée aux acteurs des Centres culturels de s'interroger et de s'exprimer. L'ASTRAC vous invite, avec la collaboration de l'ACC qui a souhaité être associée à cette rencontre. Sont attendus: les professionnels des Centres culturels, administratifs, techniciens, animateurs, directeurs ainsi que les membres des conseils, les décideurs politiques, les fonctionnaires, les partenaires associatifs,...

Votre inscription doit être envoyée au plus tard pour le 1<sup>er</sup> février.

### Votre participation financière

#### est fixée comme suit:

Membres de l'Astrac, personnel des Centres culturels en ordre de cotisation Astrac pour 2005 ou 2006, délégués des Centres culturels membres de l'Acc : **6 € par personne**.  
Autres participants : **10 € par personne**.

**Votre inscription vous engage au paiement de la participation financière.**

**Le paiement se fera sur place en espèces.**

# Programme de la journée

**9h00** Accueil, café

**9h30** précises:

Intervention en assemblée plénière de Denis Dargent, attaché de cabinet «Centres culturels» de Madame Fadila Laanan, Ministre de la Culture : «La place des Centres culturels dans les conclusions des États Généraux de la Culture».

**10h30** Travail en 7 ateliers

### contenu développé au verso

**12h00** Assemblée plénière:

- Intervention de Guy François, président de l'Acc
- Intervention de Jean-Pierre Depaيرة, président d'Assproprio
- Intervention de Patrick Besure, président de l'Astrac

**12h30**

*Repas, échanges informels*

*Stand «mobilisation pour Ingrid Betancourt»*

**13h45**

Reprise des ateliers:

avec la participation de Gilles Mahieu, directeur de cabinet de Madame Fadila Laanan, Ministre de la Culture et de Pol Maréchal, responsable du secteur des Centres culturels au Ministère de la Culture

**15h00**

Assemblée plénière: Échange

avec Gilles Mahieu, questions-réponses

**16h30**

Fin des travaux



La culture?  
plaisir deux fois  
qu'un!

Un coup d'oeil préalable aux conclusions des États Généraux de la Culture facilitera les débats.

## Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 1<sup>er</sup> février à

Astrac asbl, BP5, 6820 Florenville

ou par fax au 061/31 11 37 ou par courriel à [fcf@skynet.be](mailto:fcf@skynet.be)

Nom: .....

Prénom: .....

Centre culturel/ ou association : .....

Fonction: .....

Téléphone : .....

S'inscrit à la rencontre professionnelle des Centres culturels

du lundi 13 février à la Marlagne

Souhaite participer à l'atelier numéro : 1 2 3 4 5 6 7

S'acquittera sur place du montant de

6 € (membres Astrac, personnel Centres adhérents Astrac, délégués Centres membres Acc)

10 € (autres participants)



## 13 FÉVRIER

RENCONTRE PROFESSIONNELLE

CENTRES CULTURELS AU COEUR DE LA CULTURE ?